

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSPORT DE CORPS

Liste des pièces à fournir :

- Photocopie de la pièce d'identité malagasy du demandeur.
- Photocopie d'une pièce d'identité malagasy du défunt.
- Un permis d'inhumer délivré par la Commune à Madagascar à l'endroit où il sera inhumé.
- Acte de décès.
- Plan de vol, N° de vol et date du départ.
- Le procès-verbal de la Préfecture.
- Le certificat de Non-Epidémie.
- Le certificat de Non-Contagion.
- Permis de fermeture de cercueil.
- Laissez passer mortuaire de la Préfecture.
- Attestation de la mise en bière.
- Certificat de décès de la commune de décès.
- Confirmation de livraison et réservation LTA.
- Droit consulaire : 30 euros.
- Lettre d'approbation pour rapatriement de dépouille mortuaire délivrée par le Ministère de la Santé à Madagascar (*Adresse mail à contacter : atsgsante05@gmail.com*).

N.B : - *Veillez noter que le temps d'acheminement du courrier par voie postale est aléatoire. Le délai d'instructions du dossier court à partir du moment de la réception du courrier par le service concerné sachant qu'il passe d'abord par le service courrier de l'Ambassade pour enregistrement et par le service comptable pour paiement du droit consulaire.*

- *Le service peut réclamer d'autres pièces justificatives complémentaires pour le besoin de l'instruction du dossier.*

- *Les droits consulaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.*

- *Tout dossier incomplet ne sera pas traité.*

Dépôt de demande: Lundi au vendredi de 09H00 à 13h30

Retrait des documents : Lundi au vendredi de 14H30 à 16h30

Délai de traitement: 24 heures pour compter de la réception du dossier complet.

Email : serviceconsulaire.madagascar@gmail.com